



Vent de Raison

PLATE-FORME D'OPPOSITION AU DEVELOPPEMENT ANARCHIQUE DE L'EOLIEN INDUSTRIEL

COMMUNIQUE DE PRESSE

Namur, le 16 mai 2008

Le racket des certificats verts

VentdeRaison dénonce les abus inacceptables dans l'attribution et l'usage des certificats verts pour l'éolien industriel. Les 26 associations regroupées dans VentdeRaison réclament un audit de ce système mal calibré et dévoyé, qui génère des profits largement abusifs pour quelques entreprises « chasseurs de primes » n'ayant même pas la surface financière suffisante pour œuvrer dans ce secteur. VentdeRaison exige aussi un moratoire immédiat dans l'attribution anarchique de permis d'exploitation de parcs éoliens en Wallonie.

Le racket des certificats verts

Développement anarchique

Le secteur de l'éolien industriel « explose » et est en train de se développer de manière totalement anarchique en Wallonie. Le gouvernement wallon et singulièrement, le Ministre de l'Energie, André Antoine ont en effet donné liberté quasi-totale aux petites entreprises qui viennent de se créer dans le secteur de l'éolien industriel (les premières datent de 2001), pour installer leurs usines éoliennes partout dans le paysage, là où elles désirent s'installer, avant tout pour bénéficier de la proximité d'une cabine-relais, et accessoirement là où il y a du vent. Le cadre de Référence pour l'Implantation d'Eoliennes en Région wallonne du 18 juillet 2002 est expéditif. Il autorise l'installation d'éoliennes à proximité immédiate de l'habitat.

La tolérance est de 350 m des premiers riverains, ce qui est **INACCEPTABLE**, alors que l'Académie Française de Médecine recommande 1,5 km de distance minimum des habitations, pour raisons de santé (nuisances sonores) et l'Organisation Mondiale de la Santé 3 km. La jurisprudence administrative constante du Ministre Antoine interprète l'éolien industriel comme une activité d'utilité publique, permettant d'accorder automatiquement la dérogation au plan de secteur. **Cette interprétation est abusive : ce n'est pas l'autorité publique qui décide de la localisation et « l'utilité publique » d'une initiative capitaliste privée n'est pas prouvée.** Les plans de secteurs sur lesquels les citoyens se basent pour acheter un bien et connaître leur environnement, n'ont plus aucune valeur.

Ces petites firmes de l'éolien sont avant tout des « chasseurs de primes ». Ce ne sont pas tant les « gisements éoliens » (les zones ventées) qui les intéressent, que les gisements de certificats verts, accordés très largement par le gouvernement wallon. C'est cette aide publique massive qui rend le secteur éolien rentable et rien d'autre. Les turbines viennent de l'étranger et quasi-aucun emploi n'est créé en Belgique.

Le « cas » Air Energy

La firme AIR ENERGY, première à s'implanter (dans la commune du Ministre Antoine, Perwez), est en train d'essaimer partout où elle le peut; par exemple, dans les plus beaux paysages, là où les dommages à l'avifaune sont particulièrement graves (Condroz namurois). Air Energy comme toutes les autres, cache soigneusement aux populations rurales ses projets en négociation avec les propriétaires, pour éviter la réaction prévisible du refus.

Air Energy annonce en 2007, un triplement de ses bénéfices nets de 1 à 3,16 millions d'€ (L'EBIT ou résultat opérationnel augmente de 244%), et une augmentation sensible du portefeuille « projets en développement ». Ce portefeuille est tenu secret pour mieux tromper les populations jusqu'au dernier moment, et est annoncé à hauteur de 224 MW, soit à peu près 112 éoliennes; 25 parcs éoliens industriels, rien que pour cette firme. En moins de 9 mois, l'action Air Energy est passée de 14,7 € à 38,2 € grâce à la mise en place du système des certificats verts, qui accorde une rente incroyablement élevée aux promoteurs, au détriment des consommateurs.

Le 27 mars 2008, la rentabilité scandaleuse des firmes éoliennes en Wallonie était confirmée par le rachat d'AIR ENERGY par ENECO, un des géants néerlandais du secteur, qui permettait aux deux fondateurs, MM. Regout et Dawans de sortir de l'opération un montant de 107,9 millions d'€ (4,35 milliards de BEF), et de devenir ainsi en moins de 6 ans deux des plus importantes fortunes belges, pour la plus grande partie grâce aux certificats verts prélevés sur la facture de tous les consommateurs. Ces Messieurs qui continuent à diriger Air Energy comptent désormais investir en mer du Nord... Ils ont compris.

Windvision, exemple parfait de la firme « chasseur de prime »

L'exemple parfait de ce que représentent ces firmes et de l'aveuglement de la Région wallonne est WINDVISION, une mini-entreprise, dont les comptes n'ont été rentrés que très tard à la centrale des bilans de la Banque Nationale, fondée par un flamand installé à Overijse et son voisin, lui citoyen hollandais. La société est consolidée pour raisons fiscales aux Pays-Bas, dans la société Windvision NL, sans activités particulières. L'entreprise des deux compères n'est encore qu'une coquille vide destinée à faire un énorme « coup » chez ces gogos que sont les wallons, grâce à la naïveté des responsables politiques.

L'APERe, l'asbl de « lobby » de l'éolien, subsidiée par la région wallonne, considère depuis des années dans tous ses documents, la firme Windvision comme sérieuse et digne de considération, alors qu'elle ne déclare pour tout capital dans son bilan 2006 (déposé à la centrale des bilans en mai 2007) que le **montant minium légal de 62.000 €** (2.500.000 BEF), ainsi qu'une dette long terme de 145.000 € vis-à-vis de Windvision NL, alors qu'elle promeut des parcs (Estinnes, Tourpes-Leuze en Hainaut, Momignies, Bièvre, Floreffe, Les Vignottes dans le Nord de la France et Gesves), dont le montant total d'investissement annoncé (hors projets menés secrètement) est actuellement de plus de plus de **163 millions d'€ (soit 6 milliard 600 millions de BEF !)**.

Windvision n'a pas la surface financière pour être acceptable par la Région wallonne. Le projet de Gesves a été définitivement refusé par la Région en appel, mais figure toujours comme un projet en cours sur le site internet inachevé de WINDVISION. Le projet de Momignies a été refusé par la France voisine pour proximité trop grande avec le seul couple de hiboux grand-ducs nichant dans le Nord de la France. La firme éolienne est en appel mais

cela ne figure pas sur leur site. A l'heure actuelle la société Windvision, « boîte aux lettres » de deux chasseurs de primes, ne dispose encore d'aucune référence. Tous ses projets ont été introduits dans de petites communes rurales wallonnes, au personnel politique peu formé ou naïf, qui n'a pas compris ce qui lui arrivait. Il semble qu'ils soient aujourd'hui arrivés à leurs fins. A Estinnes en Hainaut, le projet (présenté sur les cartes de la Région wallonne et de l'APERe) comporte 11 éoliennes allemandes Enercon (200 m de haut = 2 fois l'atomium) de 6 MW au « Levant de Mons ». Clairement, M. Vos, le patron de WINDVISION a trouvé un collègue échevinal et quelques fermiers pour accepter un projet qui apporte quelques dizaines de milliers d'€ à la commune et aux fermiers chaque année, alors que Windvision deviendra subitement « respectable » et très riche. Les deux promoteurs de la mini-entreprise sont sur le point de faire fortune grâce à l'argent du public, en permettant à la firme allemande qui les a utilisés comme démarcheurs commerciaux de s'installer en Wallonie. Pour les voisins qui auront à subir les nuisances, strictement rien.

Un autre exemple est la sprl VENTIS, fondée par les frères Mat, et qui sévit dans l'Ouest du Hainaut. Capital réduit, absence de communication, site internet « en construction » depuis plus de deux ans, la société des frères Mat est clairement une autre firme du même type, dont les dirigeants cherchent à faire fortune rapidement ; la meilleure manière étant de revendre son « portefeuille » de parcs à éoliennes à une entreprise de grande taille, comme l'ont fait les deux fondateurs d'AIR ENERGY, devenus milliardaires en BEF en moins de 6 ans grâce au système des certificats verts.

Le cauchemar des projets multiples au même endroit

Un dernier élément inacceptable dans le règlement voulu par le Ministre Antoine, c'est le fait que là où les populations locales se sont mobilisées pour refuser un parc industriel à éoliennes et ont obtenu gain de cause, rien n'empêche un autre promoteur de revenir quelques mois ou quelques années plus tard, au même endroit, pour tenter de faire passer en force un nouveau projet similaire. Tout est alors à recommencer pour le comité d'opposants locaux ; un véritable cauchemar, qui ne s'arrêtera que lorsque le système mis au point par le Ministre Antoine au détriment des populations wallonnes sera enfin arrêté.

Un moratoire, maintenant !

La procédure actuelle n'est pas acceptable. Le Ministre de l'Energie a joué à l'apprenti sorcier et ruine nombre de ses concitoyens en laissant l'anarchie se développer sans contrôles ou balises quelconques.

Les trente quatre comités de défense locaux regroupés au sein de la plate-forme s'opposent résolument au Cadre de Référence de 2002 et demandent au Ministre Président de la Région wallonne et au Ministre de l'Energie, un MORATOIRE immédiat sur l'implantation de parcs industriels à éoliennes à l'intérieur des terres.

Nous exigeons la suppression du Cadre de Référence et son remplacement par une planification éolienne approuvée par le Parlement wallon. Nous préconisons de plus l'attribution pour tous les nouveaux parcs industriels à éoliennes « on-shore », d'un coefficient de modération des certificats verts, qui réduise rapidement d'année en année la valeur des certificats et la garantie de la Région, au fur et à mesure qu'augmente un coefficient correspondant pour les parcs à éoliennes wallons, en mer du Nord.

La ruine de dizaines de milliers de foyers... pour rien !

Nous allons assister à la destruction massive des plus beaux paysages et à la ruine conséquente de dizaines, bientôt de centaines de milliers de ménages wallons, dont les habitations – trop proches des éoliennes – perdent considérablement de leur valeur et ne

pourront plus être vendues. Les jurisprudences néerlandaise, française et britannique sont claires à ce propos. Les services de la Région wallonne oeuvrent contre les citoyens. Une note de la Région wallonne indique même aux promoteurs comment aborder les opposants pour installer leurs éoliennes malgré les oppositions locales.

Ce développement anarchique ne bénéficiera qu'à quelques uns, grâce aux certificats verts qui ne sont qu'un impôt déguisé, sans retombées économiques pour le pays ou la région.

La plate-forme réitère son analyse étayée par de nombreuses études: l'éolien industriel impose à terme le maintien et même le développement en parallèle de centrales à flamme (pétrole, gaz, charbon), grandes productrices de CO2 et ne représente en aucun cas une aide dans la lutte contre le réchauffement climatique par les GES (Gaz à Effet de Serre). Néanmoins, pour permettre à la Belgique de respecter le pourcentage d'énergies dites « renouvelables » imposé par la Commission Européenne dans le « paquet énergie-climat » déposé le 23 janvier dernier, la plate-forme apporte son soutien au développement de l'éolien industriel en mer, en développant dans le cadre fédéral, la part de 40% de l'éolien off-shore belge revenant de droit à la Wallonie, avec des centrales du type Belwind (300 MW à 46 km de la côte belge). Le potentiel off-shore wallon assure à lui seul la totalité des exigences de réduction de GES à l'horizon 2020. Le rendement des éoliennes en mer est nettement meilleur qu'à l'intérieur des terres. Le programme éolien original du Ministre Antoine étant atteint, **il faut arrêter de miter tous les paysages et de détruire le potentiel touristique de la Wallonie comme c'est le cas aujourd'hui avec ces contrats « privé-privé » qui font perdre à la Région wallonne toute maîtrise des sols.**

Vent de Raison

Pour les comités de Ath-Silly, Ciney (Sovet – Ychippe – Pessoux), Erpent -Andoy (Namur), Tellin – Bure – Mirwart, Crisnée, Andenne, Stavelot, Vaux-Chenogne (Bastogne), Laroche, Heron, Ham-sur-Heure-Thuin, Gesves-Assesse, Merbes-le-Château / Erquelines, Perwez, Oreye, Les Honnelles, Soignies – Thieusies, Momignies, Durbuy, Ouffet, Ohey, Chastres, Fernelmont, Mignault, Havelange, Hannut, Eghezée, et tous les comités en formation.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter:

Jean-Pierre Storder

081 30 26 82

jeanpierre.storder@yahoo.fr

Luc Rivet

0475 45 56 83

luc.rivet@skynet.be

<http://ventderaison.com>